

---

Cet homme modeste, abatteur de la forêt, fondateur de paroisse, est la souche unique de notre peuple.

De l'hivernant vinrent les Français, employés de la traite—administrateurs civils, officiers militaires, et même missionnaires, gouverneurs généraux, et tout ce qui représentait la France proprement dite. Le "Français" était de la classe des hivernants, parce que lui et l'hivernant se recrutaient en France, et y retournaient après un certain séjour au Canada. Il en a été ainsi jusqu'à la conquête (1760).

De l'habitant sortent, et sortent uniquement, les Canadiens-français. La distinction entre ces deux branches de la race française, dans notre pays, date du temps de Champlain. L'homme qui faisait du Canada sa patrie d'adoption, fut de suite considéré comme un être distinct des Français. Les compagnies de traite, représentées par leurs employés ; les missionnaires envoyés ici ; les gouverneurs, les hommes de loi, et les officiers de l'armée, formaient un monde à part. Entre ces deux groupes, il y a toujours eu divergence d'idées : l'une tenait pour le Canada, l'autre pour la France.

L'habitant, et le terme qui le distingue, remontent donc à l'année 1617, autrement dit, à l'année de Louis Hébert. Qu'importe que les historiens n'aient pas saisi cela ! Ce n'est pas dans les historiens qu'il faut étudier la question, mais dans les chroniques du temps. Si vous lisez celles-ci, vous distinguerez aisément la différence, et vous arriverez à vous expliquer comment, en 1645,—alors qu'il n'y avait pas